**Référence :**

**Durée :** 3 jours (21 heures) ou 5 jours (35 heures - 1er mandat d’élu)

**Tarif :** 360€ HT par jour et par stagiaire (Prix Public)

**Contact :** [**secretariat@inacs.fr**](mailto:secretariat@inacs.fr)

**Au 31 mars 2022, l’article L2315-18 du code du travail, modifié par la loi n°2021-1018 du 2 août 2021, prévoit que la formation est d’une durée minimale de 5 jours lors du 1er mandat des membres du CSE. En cas de renouvellement de ce mandat, la formation sera d’une durée de :**

* **3 jours quel que soit la taille de l’entreprise ;**
* **5 jours pour les membres de la CSSCT dans les entreprises de moins 300 salariés.**
* **Public visé**
* Membres du CSE, de la CSSCT, représentants syndicaux.
* **Prérequis**
* Aucun prérequis pour participer à cette formation.
* **Objectifs opérationnels / compétences visées**
* Mettre en œuvre le rôle des élus en matière de santé, sécurité et conditions de travail au sein des entreprises et organisations,
* Maîtriser les outils relatifs aux inspections, aux enquêtes, au danger grave et imminent, à l’arbre des causes, au document unique d’évaluation des risques professionnels,
* Développer les bonnes pratiques juridiques et le fonctionnement de la CSSCT.
* **Objectifs pédagogiques**

A l’issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

* Comprendre le rôle des élus en matière de santé, sécurité et conditions de travail au sein des entreprises et organisations,
* Définir les champs d'intervention des élus du CSE et de la CSSCT,
* Identifier les acteurs de la prévention,
* Analyser les risques professionnels et leurs environnements,
* Connaître les différents modes d'intervention,
* Choisir la bonne méthode en relation avec son objet,
* Construire un plan d'action,
* Savoir réagir en cas d’accident du travail, de maladie professionnelle, d’inaptitude professionnelle,
* Savoir conduire une inspection et une enquête.
* **Durée et modalités d’organisation**
* Durée totale : 3 jours, soit 21 heures
* Horaires : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
* Type de formation : inter entreprise ou intra entreprise
* Organisation : formation en présentiel ou distanciel
* Nombre maximum de stagiaires prévu : 15
* Nombre minimum de stagiaires prévu : 6
* **Lieu de réalisation de l’action de formation**
* INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves

Bus 58 – Arrêt Michelet

* Sur le site de l’entreprise ou dans des salles de séminaire lors de formation intra-entreprise
* **Accessibilité & prise en compte des situations de handicap**

Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter nos locaux, nos modalités pédagogiques et d’animation de la formation en fonction de la situation de handicap portée à notre connaissance. En fonction des besoins spécifiques, nous mettrons tout en œuvre avec nos partenaires spécialisés pour réaliser la prestation.

* **Délai d’accès**

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois.

* **Prix de la prestation**
* **Prix de la prestation : Selon les dispositions du Code du travail (Art. R. 2315-21), la formation a un coût de 360€ HT par jour et par stagiaire,** **soit 1080€ HT\*\*\* pour 3 jours par stagiaire.**
* Selon les dispositions du Code du travail (Art. R. 2315-21), **la formation a un coût de 360€ HT par jour et par stagiaire, soit 1800€ HT\*\*\* pour 5 jours par stagiaire.**

***\*\*\* Plafond Légal : (Trente-six fois le montant horaire du SMIC /jour/stagiaire ; Art R-4614.34 du code du travail)***

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l’émission de la facture correspondante.

***Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel, seront refacturés à l’entreprise.***

***Les frais de déplacement, de restauration et d’hébergement des stagiaires ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l’entreprise.***

***L'INACS fournira tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.***

* **Modalités de règlement**

Le paiement sera dû à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

* **Méthodes et moyens pédagogiques**
* Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l’apprentissage sur des situations apportées par l’intervenant ou par les stagiaires.
* Mise à disposition d’un support pédagogique à l’issue de la formation.
* Cas pratique sur mesure.
* Conseils individualisés immédiatement applicables.
* **Programme de la formation**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Matin** | **Après-midi** |
| **Jour 1** | | * Apprentissage de l’utilisation de la plateforme d'Ancrage Mémoriel en ligne, WOONOZ/INACS   (Outil unique et exclusif de l’INACS)   * Le fonctionnement de la CSSCT et du CSE (cadre juridique, organisation et composition des instances, moyens de fonctionnement (budget, heures, fréquence des réunions...) * Les principaux domaines d’intervention de la CSSCT (Inspections obligatoires ; enquêtes suite à un accident ou une maladie...) | * Les travaux collectifs entre les deux instances (articulation entre la CSSCT et le CSE) * Les acteurs de la prévention dans son entreprise (définition de chaque rôle) * Les domaines de la prévention dans son entreprise (Prévenir les risques physiques, les RPS...) |
| **Jour 2** | | * Les ressources internes et externes, les identifier et les mobiliser (relation avec médecine du travail, inspection du travail et la CARSAT) * Le Document Unique d’Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) | * L’analyse des risques professionnels (définition danger, risque, dommage, prévention, les familles de risques...) * L’adaptation aux différentes catégories de risques (les moyens pour lutter contre chaque risque) |
| **Jour 3** | | * Construire sa « boite à outils » * L’action en cas d’accident du travail, de maladie professionnelle ou d’inaptitude * La prévention au quotidien à travers l’alerte, l’inspection et l’enquête avec un focus sur l’outil arbre des causes | * Le projet de prévention et de sécurité dans l’entreprise (analyse du plan de prévention) * Cas pratiques et recherche de solutions * Les moyens d’action des membres de la CSSCT / CSE (les étapes pour élaborer un diagnostic, et définir d’un plan d’action * Rappel de l’utilisation de l’outil d'Ancrage Mémoriel en ligne, WOONOZ/INACS |
|  | |  |  |

* **Moyens d’encadrement**

Pour toute demande d’information, le participant peut contacter l’organisme INACS durant les heures suivantes du lundi au vendredi de 9h00/12h30 et 13h30/17h00 :

* Nom du contact : Linda MAREGHNIA ou Sinthia THAVANESALINGAM
* Soit par téléphone : 01 86 90 43 79
* Soit par mail : secretariat@inacs.fr

Vous pouvez également envoyer votre demande en ligne en remplissant le Bulletin d’inscription sur le site internet de l’INACS : [www.inacs.fr](http://www.inacs.fr)

Le référent pédagogique est Laurent RESCANIERES. Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : [secretariat@inacs.fr](mailto:secretariat@inacs.fr)

* **Moyens pédagogiques et techniques**
* **Supports**

Les participants recevront le support de la formation en format PDF envoyé par mail par l’intervenant.

* **Matériel nécessaire pour la formation en présentiel :**
* Une salle dont la taille est compatible avec le plan gouvernemental de lutte contre l’épidémie de COVID-19 en vigueur au moment de la formation
* Un vidéo projecteur et la possibilité de sonorisation
* 1 paperboard
* Une connexion internet
* **Matériel nécessaire pour la formation en distanciel**
* Un ordinateur comprenant un micro, une enceinte
* Une connexion Internet
* **Modalités de suivi et d’évaluation**
* La convocation, le livret d’accueil et le questionnaire d’entrée sont envoyés à l’apprenant 15 jours avant le début de la formation.
* L’intervenant remet le règlement intérieur, signe et fait signer la feuille d’émargement au stagiaire par demi-journées.
* L’attestation de formation est remise au stagiaire à la fin de la formation.

Le livret d’accueil et le règlement intérieur sont consultables sur notre site www.inacs.fr dans la rubrique « inscription ».

* **Évaluation formative**
* Chaque séquence fait l'objet d'un échange avec les stagiaires pour déterminer les compétences acquises (savoir, savoir-faire et savoir-être).
* Évaluation de l’intégration des connaissances par un quizz quotidien (téléphone portable nécessaire).
* Exercices pratiques sur l’arbre des causes avec présentation de cas pratique d’accident du travail.
* Présentation d’un document unique d’évaluation des risques professionnels avec exercice sur la cotation des risques
* **Évaluation sommative de la satisfaction du participant**
* Évaluation « à chaud » de la formation par un questionnaire remis au stagiaire à la fin de la formation
* Évaluation « à froid » de la formation par un questionnaire envoyé aux stagiaires sous 2 mois par mail

Une image contenant invertébré, arthropode

Description générée automatiquement**Bon pour accord**

Entreprise :

Le Président de l’INACS

Nom du contact :

Adresse de facturation :

Signature :